



Enquête publique

L'administration communale de Mont-Noble soumet à l'enquête publique la demande en autorisation de présentée par :

- M. Pius Bienz à Mase, pour la régularisation d'un abri à bois (annule et remplace la MEP du 28.05.2021) sur la parcelle N° 1018, folio N° 5, au lieu-dit *Tsanflori* à Mase, zone chalets 0.30, en dérogation à l'article 43 du RCCZ et à la zone réservée ; coordonnées 2'599'633 / 1'116'423.

Les plans peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au bureau communal à Nax ou sur rendez-vous. Les oppositions éventuelles, motivées, doivent être adressées par écrit, sous pli recommandé, à l'administration communale de Mont-Noble, CP 11, 1973 Nax, en deux exemplaires, dans un délai de 30 jours à partir de la présente publication.

L'Administration communale

Mont-Noble, le 17 février 2023